

Appel du congrès

Faire front pour nos libertés, contre une démocratie bâillonnée

Autonomie des universités, réforme de la FDE, guerre Israël-Palestine ou encore défense des libertés académiques, autant de sujets débattus lors du congrès d'étude qui a eu lieu les 5 et 6 juin à l'INSPÉ de Poitiers.

FAIRE ÉCHEC À L'ACTE II **DE L'AUTONOMIE**

Dans le cadre de l'autonomie acte II, le ministère a lancé une « expérimentation » dans neuf établissements « volontaires », qui doivent choisir plusieurs actions à mettre en œuvre en vue d'une généralisation à l'été 2025. La liste des actions élaborée par le ministère et les établissements prévoit des dispositions en termes de ressources humaines inacceptables, comme la suppression de la référence aux 192 heures et 384 heures et la modulation des services, l'élargissement du dispositif de recrutement du type chaires de professeur junior à d'autres corps, la déconcentration de la gestion des personnels Biatss et enseignant·es, et la dépossession du CNU de ses prérogatives comme la qualification MCF ou l'attribution des CRCT.

La plupart des mesures d'expérimentation envisagées par les établissements et le ministère ne peuvent être mises en place sans changer le cadre légal.

Le SNESUP-FSU appelle les collègues des établissements à refuser de participer à ces expérimentations en rappelant le caractère illégal des mesures « exploratoires ».

Le SNESUP-FSU appelle toutes et tous les collègues à se saisir du tableau des mesures, à se réunir et à débattre pour construire les mobilisations qui permettront de faire échec à cet acte II. Il a invité à participer au webinaire organisé sur le sujet avec le SNASUB-FSU, le SNEP-FSU et le SNCS-FSU, le 11 juin 2024, et à préparer une mobilisation massive pour repousser ce projet de destruction du service public de l'ESR.

RÉFORME DE LA FORMATION DES ENSEIGNANT·ES (FDE): UN PROJET **INAPPLICABLE!**

Au-delà d'un calendrier totalement délirant, les grandes lignes de la réforme se dévoilent : création d'une licence spécifique pour les professeur·es des écoles, déplacement de tous les concours de recrutement (sauf agrégation) en fin de L3, formation de deux ans après concours. Sur le fond, le SNESUP-FSU continue de dénoncer les nombreux problèmes et impensés : contenus de formation envisagés qui nient la didactique et la recherche, statut de l'étudiant·e après concours, choix des formateur·rices, maillage territorial, organisation, pilotage... jusqu'à la nature de la structure de formation elle-même, qui met en danger la dimension universitaire de la formation.

Le MESR, obéissant aveuglément au MEN, entend que tout soit mis en place dès la session 2025.

Face au mépris et à l'amateurisme du ministère, le SNESUP-FSU refuse la réforme et exige que le gouvernement retire sa copie et engage d'urgence un travail de fond, avec les acteurs et actrices concernés, pour une FDE à l'université de haut niveau.

Avec d'autres organisations de l'ESR, le SNESUP-FSU appelle les collègues, en équipe, à ne pas devancer l'opérationnalisation d'une réforme pour laquelle nous ne disposons toujours d'aucun texte stabilisé.

Il a appelé à se rassembler à Paris le 11 juin devant le ministère de l'Éducation nationale, où devait se tenir le CSA ministériel consacré à la formation des enseignantes et devant les rectorats partout sur le territoire, pour obtenir le report de la réforme et l'ouverture immédiate de réelles concertations.

La rentrée universitaire doit se doubler d'une rentrée sociale offensive. Travaillons-y toutes et tous ensemble, dès maintenant et le plus largement possible!

RECONNAISSANCE D'UN ÉTAT **DE PALESTINE: MAINTENANT!**

Notre congrès d'étude s'est déroulé dans un climat international et européen lourd, marqué par les guerres et les menaces pour la démocratie. Alors que l'extrême droite au pouvoir en Israël amplifie la guerre contre la population de Gaza et de Cisjordanie, alors que la Cour internationale de justice évoque une suspicion de génocide et de crime contre l'humanité, le SNE-SUP-FSU réitère son exigence d'un cessez-le-feu immédiat, d'un accès sans restriction à l'aide humanitaire d'urgence et du respect du droit international et des résolutions de l'ONU. Dans le contexte du vote de l'ONU, de la reconnais-

La plupart des mesures d'expérimentation envisagées par les établissements et le ministère ne peuvent être mises en place sans changer le cadre légal.



sance par l'Espagne, l'Irlande, la Norvège et la Slovénie, le SNESUP-FSU soutient avec la FSU la demande de reconnaissance d'un État de Palestine par la France.

Le SNESUP-FSU exprime sa solidarité et apporte son soutien aux universitaires de toutes nationalités qui appellent à la paix dans toutes les zones de guerre et qui se mobilisent pour que les conflits s'arrêtent au péril de leur activité scientifique et pédagogique voire de leur vie. Il appelle à cesser les coopérations universitaires avec les institutions académiques susceptibles de contribuer aux violations des droits à l'éducation et des droits humains. Il appelle les institutions à œuvrer, par tout ce qui est en leur pouvoir, à la fin de ce conflit.

Dans les universités françaises, le SNESUP-FSU apporte son soutien aux personnels mis en cause, ainsi qu'aux étudiant·es abusivement mis·es en garde à vue ou poursuivi·es par leur établissement pour avoir voulu débattre du conflit israélo-palestinien.

Il a appelé à participer aux manifestations pour une paix juste et durable le 8 juin à Paris et dans toute la France, et à s'inscrire dans le

développement de la dynamique de mobilisation à l'initiative de la jeunesse.

FAIRE FRONT POUR NOS LIBERTÉS

Le SNESUP-FSU rappelle que l'indépendance des enseignant·es-chercheur·ses (EC), principe consacré par le Conseil constitutionnel, est un des fondements de leur capacité à produire du savoir et à le diffuser. Plus généralement, il s'agit aussi de défendre la liberté d'expression sur tous les sujets au sein des universités et de conforter le caractère inaliénable de la liberté académique des EC. En ce sens, l'invocation de la neutralité des universités par la ministre est un contresens. Aucune charte, aucune enquête parlementaire ne doit pouvoir museler la parole et empêcher les débats indispensables dans une démocratie.

Le SNESUP-FSU a appelé plus largement, avec une centaine d'organisations et de personnalités de la société civile, à faire front pour nos libertés, contre une démocratie bâillonnée, le 8 juin à Paris. ■

53 POUR; 5 CONTRE; 0 ABSTENTION; 0 NPPV

Séance plénière, avec (de g. à d.) Hervé Lelourec (debout), Maxime Amblard, Nathalie Lebrun, Heike Romoth, Lionel Dutheil, et les secrétaires générales, Caroline Mauriat et Anne Roger.

> Aucune charte, aucune enquête parlementaire ne doit pouvoir museler la parole et empêcher les débats.

FAIRE BARRAGE À L'EXTRÊME DROITE

Nous étions à la veille d'un scrutin européen qui pouvait voir l'extrême droite franchir un niveau jamais égalé dans l'histoire de l'Union européenne. Les résultats des élections européennes devaient avoir des conséquences importantes sur l'ESR et plus largement sur l'ensemble de la société. À quelques jours du scrutin, les listes d'extrême droite, dont la politique menée par le gouvernement fait le jeu, ont cumulé près de 40 % des intentions de vote, confirmant l'enracinement inquiétant des partis d'extrême droite dans le paysage politique français. Le SNESUP-FSU a appelé à voter massivement le dimanche 9 juin aux élections européennes pour faire mentir les prévisions. Pas une voix pour l'extrême droite!